Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/02/2024 Publication: 23/02/2024



République française

Département de Vaucluse - Arrondissement d'Apt

Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire Séance du 15 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le quinze février, à dix-huit heures, les membres du conseil de Luberon Monts de Vaucluse Agglomération légalement convoqués le neuf février deux mille vingt-quatre, se sont réunis en nombre prescrit par la loi, en salle du MIN de Cavaillon, sous la présidence de Monsieur Gérard DAUDET.

55 En exercice:

Présents: 38 Suffrages exprimés: 47 Absents: 17 - dont POUR: 47 Absents AVEC pouvoir: 9 - dont CONTRE: 0 Nombre d'abstention(s): Absents SANS pouvoir: 8

## Etaient présents : M. Gérard DAUDET - Président

Mme AMOROS Elisabeth Mme ANGELETTI Frédérique Mme ARAGONES Claire M. ATTARD Alain Mme BASSANELLI Magali M. BATOUX Philippe M. BOREL Félix M. BOURSE Etienne Mme BUCHACA Sophie M. COURTECUISSE Patrick Mme CRESP Delphine Mme DECHER Martine M. DERRIVE Eric

M. GERAULT Jean-Pierre Mme GIRARD Nicole Mme GREGOIRE Sylvie Mme JEAN Amélie M. JUSTINESY Gérard M. LE FAOU Michel M. MASSIP Frédéric Mme MILESI Véronique Mme MONFRIN Marie-Josée M. MOUNIER Christian

M. NOUVEAU Michel Mme NEMROD-BONNAL Marie-Thérèse

M. PETTAVINO Jean-Pierre

M. PEYRARD Jean-Pierre Mme PIERI Julia Mme PONTET Annie M. RIVET Jean-Philippe M. ROUSSET André Mme ROUX Isabelle M. SEBBAH Didier M. SILVESTRE Claude M. SINTES Patrick Mme STELLA Aurore

2024/....

M. VOURET Eric

## Absents ayant donné pouvoir :

Mme AUDIBERT Danielle M. CARLIER Roland Mme CATALANO-LLORDES Gaétane Mme CLEMENT Marie-Hélène Mme DU PORT DE PONCHARRA Maria-Thérésa

M. LIBERATO Fabrice Mme LION-PESQUIES Christine Mme PAIGNON Laurence M. SELLES Jean-Michel

Absents n'ayant pas donné pouvoir : Mme BLANCHET Fabienne

M. JUNIK Pascal

Mme DAUPHIN Mathilde

M. KITAEFF Richard

Secrétaire de séance : Mme ROUX Isabelle

ayant donné pouvoir à M.GERAULT Jean-Pierre ayant donné pouvoir à M.PETTAVINO Jean-Pierre ayant donné pouvoir à M.MOUNIER Christian ayant donné pouvoir à M. DAUDET Gérard ayant donné pouvoir à M. BOURSE Etienne ayant donné pouvoir à M. RIVET Jean-Philippe ayant donné pouvoir à M. ROUSSET André ayant donné pouvoir à M. ATTARD Alain ayant donné pouvoir à Mme DECHER Martine

Mme NALLET Christine Mme MACK Marie-Thérèse Mme MARIANI-RENOUX Séverine

Mme PALACIO Céline



République française Département de Vaucluse – Arrondissement d'Apt

Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire Séance du 15 février 2024

2024/....

N° 2024-011

<u>ENVIRONNEMENT - DECHETS</u> - Validation du rapport annuel 2022 sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2224-17-1 et D.2224-1 et suivants;
- Vu le décret n° 2000-404 du 11 mai 2020 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets;
- Vu l'arrêté préfectoral du 14 octobre 2019 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération Luberon Monts de Vaucluse modifié par l'arrêté préfectoral du 29 janvier 2020;
- Vu l'avis du bureau communautaire en date du 1er février 2024.

En matière de valorisation des déchets, des actions de tri, de recyclage et de réduction des déchets sont développées par les équipes communautaires. Ce rapport sur le prix et la qualité du service public des déchets, est l'occasion d'affirmer les ambitions et d'afficher les réalisations communautaires en matière de gestion des déchets. Il fournit ainsi les indicateurs d'ordre technique et financier permettant d'illustrer au mieux l'activité des services.

Conformément aux articles L.2224-17-1 et D.2224-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président de l'EPCI, compétent en matière de collecte des déchets, est tenu de présenter au conseil communautaire un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

Ce rapport annuel doit être transmis à toutes les communes membres de la Communauté d'Agglomération pour être présenté aux conseils municipaux et mis à disposition du public au siège de l'EPCI et dans les communes membres de plus de 3 500 habitants.

Le Conseil Communautaire,
Ouï le rapport ci-dessus,
Délibère, et
A l'unanimité des suffrages exprimés,

- PREND ACTE du rapport annuel 2022 sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets ;
- AUTORISE Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La secrétaire de séance,

Isabelle ROU

Cavaillon, le 19 février 2024

Le Président,

Gérard DAUDET

de Vaucluse

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la communauté d'agglomération dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou affichage. Elle peut également être contestée par la voie du recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou affichage ou de la date de la décision de rejet expresse ou implicite prise par l'administration sur le recours gracieux préalable.